

Pauvreté monétaire, prestations sociales et surendettement

Les grands axes du plan pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels et inclusion bancaire

L'objectif des indicateurs transversaux de pauvreté est de disposer d'éléments de cadrage sur la pauvreté dans les territoires.

Le non-recours au droit est une problématique à part entière dans le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il est en particulier présenté comme un frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité puisqu'il les empêche d'atteindre leur cible. Les aspects du non-recours sont nombreux et diversifiés (droits aux prestations, accès aux loisirs, à la culture...).

La pauvreté monétaire et la précarité financière ont de multiples dimensions, dont l'exclusion bancaire. L'accès à un compte bancaire et aux services bancaires qui y sont attachés, en particulier les moyens de paiement, est indispensable à la vie quotidienne d'un ménage. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale vise notamment à améliorer les outils existants ou leur diffusion afin de détecter au plus tôt les personnes fragiles financièrement et afin de prévenir les situations de surendettement.

Les indicateurs locaux de suivi retenus sont :

- Le taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian en métropole
- Le taux de pauvreté des familles monoparentales
- Le taux de pauvreté des couples avec enfants
- Le taux de pauvreté des personnes âgées de 75 ans ou plus
- La part des ménages bénéficiaires pour lesquels les minima sociaux représentent 75 % des revenus
- Le nombre de dossiers de surendettement déposés et la part des dossiers d'endettement jugés recevables

Un habitant de Corse sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

En Corse, 55 000 personnes vivent dans un ménage dont le revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de pauvreté, soit avec moins de 990 euros par mois en 2012. Ainsi, 20,4 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté. C'est le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine, avec 6,3 points de plus que la moyenne nationale (*figure 1*).

Des revenus très dispersés

La Corse se caractérise aussi par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés : les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 3,8 fois supérieurs à ceux des 10 % des personnes les plus modestes. Ce rapport est plus important qu'au niveau national (3,5).

Dans la région, cette forte dispersion des revenus est surtout liée aux faibles revenus. Les 10 % des personnes les plus pauvres ont un niveau de vie inférieur à 749 euros par mois, c'est 14 % de moins qu'au niveau national. La région Île-de-France est la seule à présenter un écart de revenu plus étendu que celui de la Corse, mais celui-ci est tiré par les plus hauts revenus.

Les familles monoparentales les plus exposées à la pauvreté

Les familles monoparentales sont les familles les plus exposées à la pauvreté.

Leur taux de pauvreté est de 29,9 % contre 20,4 % pour l'ensemble des ménages. Ce taux est identique à la moyenne nationale (*figure 2*). De plus, les familles monoparentales sont surreprésentées dans la région. Elles concernent 12,7 % des ménages contre 10,2 % en France métropolitaine. La moitié des personnes vivant dans une famille monoparentale vit avec un revenu disponible inférieur à 1 265 euros par mois. Ce niveau de vie est le plus faible des ménages insulaires. Il est toutefois légèrement supérieur au niveau de vie des personnes vivant dans une famille monoparentale de la France métropolitaine : 1 258 euros par mois (*figure 3*).

Le taux de pauvreté des ménages composés de personnes seules est de 26,8 % pour les femmes et de 25,1 % pour les hommes, soit des taux plus élevés qu'en moyenne régionale (20,4 %). En Corse, ces personnes vivant seules dans leur logement sont également surreprésentées chez les ménages pauvres : leur part y est de 21 % contre 16 % en moyenne nationale. En particulier, les femmes seules représentent 12,5 % des ménages pauvres, soit 3,4 points de plus qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, les hommes seuls présentent la plus forte dispersion de revenus en raison des revenus les plus faibles. Les 10 % d'hommes seuls les plus pauvres ont un niveau de vie inférieur à 590 euros par mois, c'est 21 % de moins qu'en moyenne régionale.

Les couples sont moins touchés par la pauvreté que les autres types de ménages.

Dans région, le taux de pauvreté des couples sans enfant est de 14,9 %. Il atteint 18,1 % chez les couples avec enfants. Là encore, ces taux restent supérieurs à la moyenne nationale. Ces couples sont plus souvent des actifs qui travaillent dans les zones urbaines.

... comme les jeunes

En Corse comme ailleurs, les jeunes sont davantage exposés à la pauvreté. Le taux de pauvreté des ménages corses dont le référent fiscal a moins de 30 ans est de 27,2 % contre 20,4 % pour l'ensemble des ménages. Ce taux est également plus élevé qu'en France métropolitaine (21,9 %). Les jeunes sont plus durement touchés par le chômage et la précarité de l'emploi. En outre, la part des 18-24 ans non insérés, c'est à dire ni étudiants ni en emploi, est supérieure à la moyenne nationale (27,1 % contre 21,4 % en 2012).

Les personnes âgées plus exposées à la pauvreté qu'en métropole

Les personnes âgées de la région sont également plus concernées par la pauvreté qu'en métropole, en particulier les plus de 75 ans. En Corse, le taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus est le double de la moyenne nationale (21,3 % contre 10,2 %) et celui des 60-74 ans lui est supérieur de 7,5 points (17,6 % contre 10,1 %).

Ce phénomène est accentué par le poids important et grandissant de la population

âgée dans la région : 18,3 % de personnes de plus de 75 ans contre 9,2 % au niveau national en 2012, soit 9,1 points de plus. La part des 60-74 ans est supérieure à la moyenne nationale de 2,4 points.

Ainsi en Corse, la moitié des personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent un revenu disponible inférieur à 1 472 euros par mois, soit 109 euros de moins qu'au niveau national (1 581 euros par mois). Leurs revenus sont plus dispersés qu'en métropole. Au sein de cette classe d'âge, les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 3,8 fois supérieurs aux 10 % des personnes les plus pauvres, ce rapport est de 3 en France métropolitaine.

Dans ces tranches d'âge, une grande partie de la population est à la retraite. Sur l'île, le taux de pauvreté des retraités est de 23,5 % contre 12,6 % en métropole. Ainsi, 31,5 % des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté vivent dans un ménage dont l'essentiel des revenus provient des pensions, retraites, rentes ; elles sont 21 % au niveau national. Les femmes sont particulièrement défavorisées. Issues d'une génération où l'activité féminine était très faible, elles sont plus nombreuses à vivre avec le minimum vieillesse ou des pensions de réversion.

Minima sociaux : des allocataires du minimum vieillesse plus fréquents

La part des allocataires du minimum vieillesse parmi les personnes de plus de 65 ans est par conséquent plus élevée en Corse, en particulier en Corse-du-Sud : 10,8 % au 31 décembre 2013 contre 9,5 % en Haute-Corse et 3,5 % en métropole. C'est aussi le cas des départements du Sud de la France (figure 4).

A l'inverse, la part des allocataires adultes handicapés (AAH), de solidarité spécifique ou du revenu de solidarité active (RSA) chez les personnes âgées de 15 à 64 ans est un peu plus faible qu'en moyenne nationale (7,7 %). Elle est plus élevée en Haute-Corse (7,1 %) qu'en Corse-du-Sud (6,4 %) du fait d'un taux de AAH et de RSA légèrement supérieur.

En 2014, pour 26,8 % des allocataires corses de la Caf, les minima sociaux représentent

plus des trois quarts des revenus. Cette part est supérieure de 1,9 point à la moyenne nationale (24,9 %). Elle est en outre plus élevée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (28,9 % contre 24,2 %) (figure 5).

Une précarité plus forte en Haute-Corse

Au sein de la région, les disparités départementales en termes de pauvreté ou de niveau de vie sont assez importantes. Le taux de pauvreté de Haute-Corse est supérieur de 4,6 points à celui de Corse-du-Sud. La Haute-Corse se situe au 2^e rang des départements les plus pauvres après la Seine-Saint-Denis, et la Corse-du-Sud au 14^e rang (figure 1).

Le niveau de vie est ainsi plus faible en Haute-Corse : 1 468 euros par mois contre 1 589 en Corse-du-Sud. C'est également le département qui enregistre l'écart le plus important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés (3,9). Les 10 % des personnes les plus pauvres de Haute-Corse ont un niveau de vie inférieur à 710 euros par mois, c'est 19 % de moins qu'au niveau national.

La pauvreté monétaire est toujours plus forte en Haute-Corse, et ce quel que soit le type de famille ou l'âge du référent fiscal. L'écart entre les deux départements est le plus élevé pour les familles monoparentales (+ 7,1 points), puis les femmes seules (+ 6,2 points), les jeunes (+ 6,3 points) et les personnes de plus de 75 ans (+ 5,4 points).

... et dans le rural

Les disparités en termes de pauvreté monétaire sont également importantes entre les bassins de vie. Les taux de pauvreté sont les plus élevés dans les bassins de vie les plus ruraux : Ghisonaccia, Corte, Propriano, Calvi..., ces derniers se situant en majorité en Haute-Corse, ce qui explique le niveau plus élevé de pauvreté du département (figure 6).

C'est effectivement dans les communes rurales que le niveau de vie est en moyenne le plus faible, avec une personne sur quatre sous le seuil de pauvreté. La moitié vit dans un ménage ayant un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 17 000 euros par an, soit 1 260 euros de moins qu'en moyenne régionale. Toutes les catégories de

population sont touchées, en particulier les retraités, plus fréquents dans ces communes qu'en moyenne régionale (43 % contre 36 %). De plus, ces communes abritent 18 % des ménages, soit 13 points de plus qu'en France métropolitaine.

Mais peu de dossiers de surendettement

En Corse, les dossiers de surendettement sont moins fréquents qu'au niveau national. En 2013, 685 dossiers de surendettement sont déposés auprès de la banque de France dans la région, soit 214 dossiers pour 100 000 habitants contre 350 pour 100 000 sur le continent.

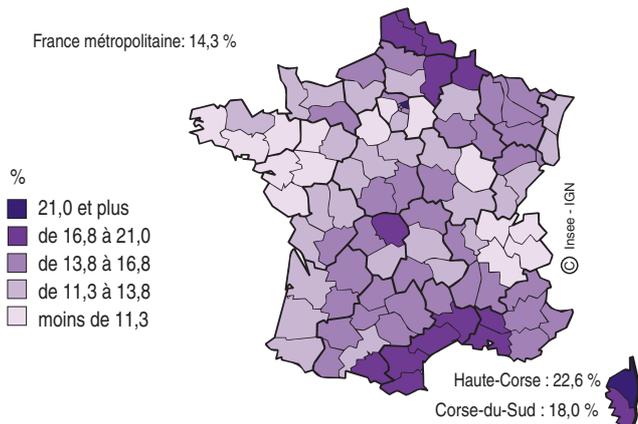
Cependant, le nombre de dossiers déposés a davantage progressé dans la région que sur le continent : + 24,5 % contre + 18,3 % entre 2008 et 2013. Cette évolution régionale est liée au département de Corse-du-Sud qui enregistre une très forte hausse sur la période : + 50,2 % contre + 1,4 % en Haute-Corse (figure 7).

Ainsi, en 2013, la Corse-du-Sud compte beaucoup plus de dossiers déposés au regard de sa population : 263 dossiers pour 100 000 habitants contre 171 en Haute-Corse. Alors qu'en 2008, 185 dossiers pour 100 000 habitants y étaient déposés, soit 7 dossiers pour 100 000 habitants de plus qu'en Haute-Corse seulement.

Et moins de dossiers jugés recevables

En Corse, la part des dossiers jugés recevables (dossiers considérés comme présentant un niveau d'endettement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages) est parmi les plus faibles des régions. Seule, l'Île-de-France enregistre une part encore inférieure. En 2013, cette part représente 82 % des dossiers déposés sur l'île contre 88 % en moyenne nationale. Ce bas niveau est dû à celui de la Corse-du-Sud où le nombre de dossiers jugés recevables parmi les dossiers déposés est plus faible, 78 % seulement. En Haute-Corse, ce taux est équivalent à la moyenne nationale : 87 %. ■

1 Taux de pauvreté par département en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

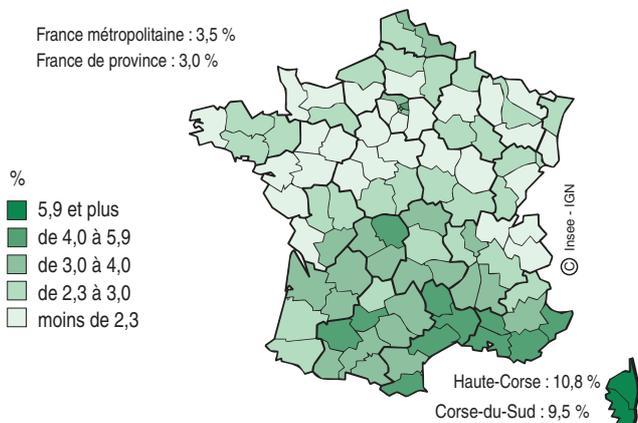
2 Taux de pauvreté pour quelques types de ménage et tranches d'âge du référent fiscal en 2012

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France Métropolitaine
Famille monoparentale	29,9	26,1	33,2	29,9
Femme seule	26,8	23,5	29,7	15,8
Homme seul	25,1	22,7	27,0	17,2
Moins de 30 ans	27,2	23,6	29,9	21,9
De 60 à 74 ans	17,6	16,1	18,9	10,1
75 ans ou plus	21,3	18,4	23,8	10,2
Retraité	23,5	21,3	25,3	12,6
Ensemble	20,4	18,0	22,6	14,3

en %

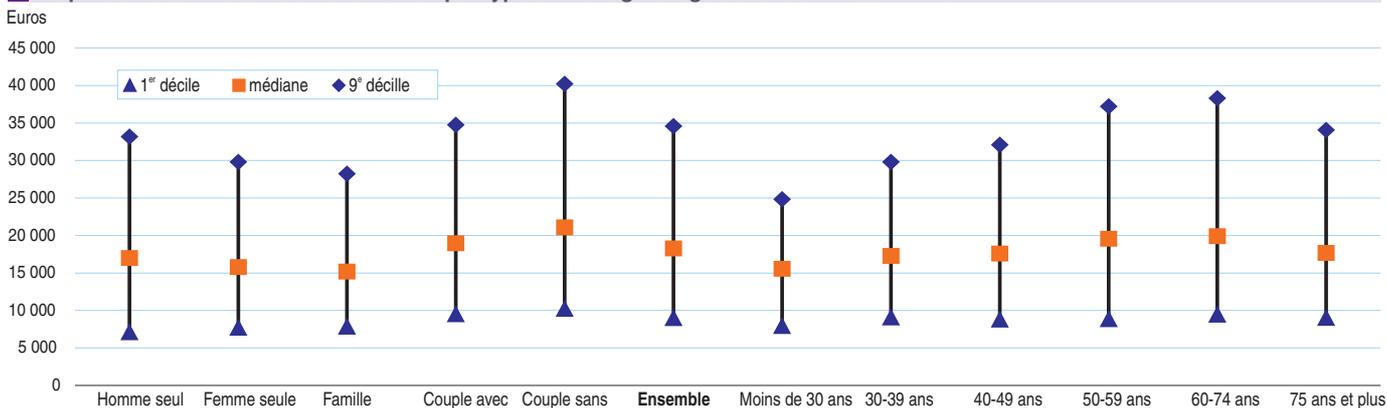
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

4 Part des allocataires du minimum vieillesse chez les plus de 65 ans par département au 31/12/2013



Source : Cnaf, MSA, Pôle emploi, Cnav, Insee, Estimations de population

3 Dispersion des niveaux de vie en Corse par type de ménage et âge du référent fiscal en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

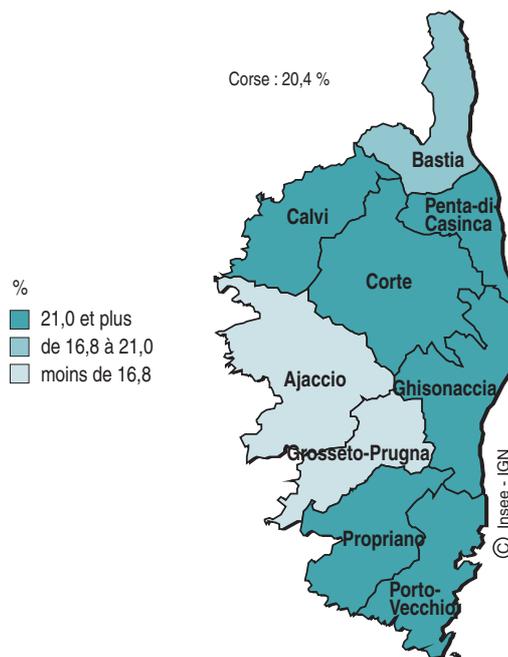
5 Bénéficiaires de minima sociaux

	Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75 % des revenus	Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50 % des revenus
Corse	26,8	34,7
Corse-du-Sud	24,2	32,1
Haute-Corse	28,9	36,8
France métropolitaine	24,9	32,6

en %

Source : Caf données au 31/12/2014

6 Taux de pauvreté par bassin de vie en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

7 Dossiers de surendettement

	Dossiers déposés en 2013			Part de dossiers recevables (%)	
	Nombre pour 100 000 hab.	Nombre	Evolution 2008-2013 (%)	2008	2013
Corse	214	685	24,5	80,4	82,0
Corse-du-Sud	263	392	50,2	75,1	78,1
Haute-Corse	171	293	1,4	85,1	87,4
France métropolitaine	350	223 012	18,3	85,4	87,6

Source : Banque de France